N3203 - Manutention portuaire

RIASEC: Rc

Appellations

☐ Acconier / Acconière de l'armée	☐ Ouvrier / Ouvrière docker
☐ Arrimeur largueur / Arrimeuse largueuse de l'armée	☐ Ouvrier portuaire calier / Ouvrière portuaire calière
☐ Chef d'équipe de manutention portuaire	 Ouvrier portuaire débardeur / Ouvrière portuaire débardeuse
☐ Chef de quai manutention portuaire	☐ Ouvrier portuaire grimpeur / Ouvrière portuaire grimpeuse
☐ Commis / Commise de quai portuaire	☐ Ouvrier portuaire saisisseur / Ouvrière portuaire saisisseuse
☐ Élingueur / Élingueuse	☐ Ouvrier portuaire signaleur / Ouvrière portuaire signaleuse
☐ Empoteur/dépoteur / Empoteuse/dépoteuse	☐ Pointeur / Pointeuse portuaire
☐ Ouvrier / Ouvrière de manutention portuaire	

Définition

Réalise des opérations de manutention portuaire de transbordement de cargaison (vrac, hydrocarbures, marchandises, conteneurs, ...) à bord de bateaux (navire de mer, barge, ...) ou à quai (train, camion, ...), manuellement, ou à l'aide d'engins de manutention à conducteur autoporté (chariot élévateur, ...) ou de véhicules lourds (cavalier, remorque porte-conteneur, ...), selon la réglementation portuaire et les règles de sécurité.

Peut coordonner l'activité d'une équipe.

Accès à l'emploi métier

Cet emploi/métier est accessible sans diplôme ni expérience professionnelle.

Les permis poids lourds C, C1, CE, C1E (précédemment C ou EC) peuvent être requis.

Un ou plusieurs Certificat(s) d'Aptitude à la Conduite en Sécurité -CACES- conditionné(s) par une aptitude médicale à renouveler périodiquement peu(ven)t être demandé(s).

Une bonne condition physique est requise.

La pratique de l'anglais (vocabulaire technique) peut être demandée.

Conditions d'exercice de l'activité

L'activité de cet emploi/métier s'exerce au sein d'entreprises de manutention portuaires, de l'armée, en contact avec différents intervenants (portiqueurs, grutiers, ...).

Elle peut varier selon la constitution de l'équipe (travail au sol, à bord, en pontée, en cale, ...), le type de manutention (élingage, saisissage, dépotage/empotage, ...) ou les caractéristiques des opérations de transbordement (gabarit du navire, nature des marchandises, ...).

L'activité peut s'exercer en horaires décalés, les fins de semaine, jours fériés ou de nuit.

L'activité s'effectue sur zones portuaires (terminal portuaire, quai de port maritime ou fluvial, ...) et peut impliquer un travail en hauteur et le port répétitif de charges lourdes ou volumineuses.

Le port d'équipements de protection (casque, chaussures de sécurité, gants, ...) est requis.

*	Com	nétences	s de base
•	OUIII		ou base

Savoir-faire		Savoirs
☐ Sélectionner et positionner le matériel et les élingues, treuils, selon la nature de la cargaison	R	☐ Interprétation de signaux
☐ Procéder à l'ouverture ou la fermeture des panneaux de cale	R	Règles de sécurité liées aux produits dangereux
☐ Installer et vérifier les équipements d'accès aux bateaux (rampes, échelle de coupée et passerelle)	Rc	☐ Règles de sécurité portuaire
☐ Déposer une charge	R	☐ Gestes et postures de manutention
☐ Enlever une charge	R	☐ Organisation et fonctionnement de la zone portuaire (plan de circulation, zones de stockage,)
☐ Entretenir un poste de travail	R	Utilisation d'outils de radiocommunication
☐ Entretenir des locaux	R	☐ Modalités de chargement/déchargement de marchandises
☐ Assurer une maintenance de premier niveau	R	☐ Appréciation de charge
☐ Entretenir des équipements	R	Utilisation d'engins de manutention non motorisés (transpalette, diable,)
		Utilisation de matériel de levage
		☐ Caractéristiques des engins de levage

Compétences spécifiques

Savoir-faire	Savoirs
☐ Utiliser un engin nécessitant une habilitation	R Gerbeurs à conducteur accompagnant (CACES R 485) - A partir du 01/01/20
	Gerbeurs à conducteur accompagnant (1,20 m < h < ou = à 2,50 m) (CACE 485-1) - A partir du 01/01/2020
	Gerbeurs à conducteur accompagnant (h > 2,50 m) (CACES R 485-2) - A pa du 01/01/2020
	☐ Transpalettes et préparateurs sans élévation du poste de conduite (h < ou = 1,20 m) (CACES R 489-1A) - A partir du 01/01/2020
	☐ Chariots porteurs (capacité de charge < ou = à 2 tonnes) (CACES R 489-2A) partir du 01/01/2020
	Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1.20 m) (CACES R 489-18 partir du 01/01/2020
	☐ Chariots tracteurs (capacité de traction < ou = à 25 tonnes)(CACES R 489-20 A partir du 01/01/2020
	☐ Chariots frontaux en porte-à-faux (capacité nominale < ou = à 6 tonnes) (CAIR 489-3) - A partir du 01/01/2020
	☐ Chariots frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > 6 tonnes) (CACES R 4) - A partir du 01/01/2020
	☐ Chariots à mât rétractable (CACES R 489-5) - A partir du 01/01/2020
	☐ Chariots à poste de conduite élevable (hauteur plancher > 1,20 m) (CACES

Competences specifiques		
Savoir-faire		Savoirs
		489-6) - A partir du 01/01/2020
		☐ Conduite des chariots hors production des chariots à conducteur porté de toutes les catégories (CACES R 489-7) - A partir du 01/01/2020
		☐ Formation Initiale Minimum Obligatoire (FIMO)
		☐ Formation Continue Obligatoire (FCO)
		☐ Transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol (CACES R 389-1)
		☐ Chariots tracteurs et à plateau porteur de capacité inférieure à 6 000 kg (CACES R 389-2)
		☐ Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000 kg (CACES R 389-3)
		☐ Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité supérieure à 6000 kg (CACES R 389-4)
		☐ Chariots élévateurs à mât rétractable (CACES R 389-5)
		☐ Déplacement, chargement, transfert de chariots sans activité de production (CACES R 389-6)
☐ Effectuer une navigation nécessitant le Certificat d'Initiation Nautique (CIN)	R	☐ Permis de conduire de moteur marin
☐ Effectuer les manoeuvres d'accostage ou d'appareillage du bateau	R	
☐ Déplacer des charges avec un engin	R	☐ Conduite d'un camion cabestan
2 2 Spracor acc on an good area and ong	'`	☐ Conduite de chariot cavalier
		☐ Conduite d'un chariot-élévateur frontal
		☐ Conduite d'un chariot-élévateur latéral
		☐ Utilisation d'une grue de navire
		☐ Utilisation d'une remorque porte-conteneur
		☐ Conduite d'un tracteur à sellette
		☐ Réglementation liée à la conduite d'engins de manutention
☐ Réceptionner et contrôler des produits (quantité, conformité, avarie, marquage,) et transmettre un état des anomalies et		☐ Bon de livraison
incidents relevés au service concerné	Rc	G Boil de liviaison
	1	
Réaliser la maintenance de premier niveau des machines et équipements	R	☐ Procédures d'entretien d'engins de manutention
☐ Conditionner un produit	R	
·		
☐ Réaliser une opération de sécurité	С	

Compétenc	es spécifiques
-----------	----------------

Savoir-faire		Savoirs
☐ Renseigner des supports de suivi d'activité	Ri	
☐ Coordonner l'activité d'une équipe	Es	

Environnements de travail

Structures	Secteurs	Conditions
☐ Entroprise de loyage, manufantion	☐ Armée	D En zono frigorifique
☐ Entreprise de levage, manutention	Affilee	☐ En zone frigorifique
☐ Entreprise de transport maritime de marchandises		
☐ Entreprise industrielle		
☐ Entreprise publique/établissement public		
☐ Site portuaire		

Mobilité professionnelle

Emplois / Métiers proches

Fiche ROME		Fiches ROME proches
Manutention portuaire es appellations	•	N1101 - Conduite d'engins de déplacement des charges Toutes les appellations
Manutention portuaire es appellations		N1102 - Déménagement Toutes les appellations
Manutention portuaire es appellations	•	N1103 - Magasinage et préparation de commandes Toutes les appellations
Manutention portuaire es appellations		N1104 - Manoeuvre et conduite d'engins lourds de manutention Toutes les appellations

Mobilité professionnelle

Toutes les appellations

Toutes les appellations

N3203 - Manutention portuaire

Emplois / Métiers proches

Fiche ROME	Fiches ROME proches
N3203 - Manutention portuaire Toutes les appellations	N1105 - Manutention manuelle de charges ■ Toutes les appellations
N3203 - Manutention portuaire Toutes les appellations	N4101 - Conduite de transport de marchandises sur longue distance Toutes les appellations
Emplois / Métiers envisageables si évolution	
Fiche ROME	Fiches ROME envisageables si évolution
N3203 - Manutention portuaire	l1601 - Installation et maintenance en nautisme

Toutes les appellations

Chef de quai réception/expédition

N1303 - Intervention technique d'exploitation logistique